

Rapport N° 2021/5

Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2021

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 398'000.- au budget 2021, entièrement compensés à hauteur de CHF 398'000.-, soit un montant net de CHF 0.-

Nyon, le 22 septembre 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (Cofin) s'est réunie le 15 septembre dans la salle du Conseil communal pour l'examen du préavis 5/2021. Étaient présent·e·s Mesdames Chloé Besse, Monique Chevallay Piguët, Laure Damtsas, Armelle DuPasquier, Lourdes Dupertuis et Messieurs Marius Diserens, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Olivier Monge et Olivier Riesen. Madame Taïna Pieren et Monsieur Pierre Girard étaient excusé·e·s.

La Cofin a reçu Monsieur le Municipal Claude Uldry et Madame Ying Cottier, Cheffe du Service des finances. La commission les remercie pour leur présence et pour les réponses apportées.

La Municipalité nous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

1) Service de l'administration générale (appelé Service administration générale et relations extérieures lors de la législature 2016-2021)

Ce dépassement de CHF 95'000.-, entièrement compensé, concerne l'engagement de :

- un·e auxiliaire pour remplacer une absence maladie de longue durée,
- un·e stagiaire pour soutenir le Délégué à l'économie (surcharge de travail liée à la situation sanitaire)
- un·e auxiliaire pour garantir la mise en œuvre et la poursuite du travail du site internet nyon.ch. ainsi que pour la mise en place d'une nouvelle plateforme interservices de coordination de projets : le but est d'avoir une meilleure coopération entre les services sur les grands projets, comme Perdtemps par exemple.

La Cofin est satisfaite des explications données et n'a pas formulé de remarques particulières sur ce point.

2) Service informatique (désormais rattaché au Service de l'administration générale)

Ce dépassement de CHF 203'000.-, entièrement compensé, est en réalité un reclassement de charges (frais de licences, de maintenance et support informatique) du Service informatique (chapitres 190 et 191) vers les Services industriels (chapitre 800), motivé par deux raisons : premièrement, cela permet d'avoir une meilleure lisibilité puisqu'il s'agit de prestations informatiques pour les Services industriels. Deuxièmement, cela permet de récupérer l'impôt préalable puisque les Services industriels sont assujettis à la TVA, contrairement au Service informatique.

À la lecture du préavis, certain-e-s commissaires n'ont pas bien saisi le passage d'une méthode à l'autre et un éclaircissement a été demandé au Service des finances. Voici la réponse apportée : *« En ce qui concerne les frais informatiques liés aux SIN, jusqu'à 2020 ils ont été imputés dans le chapitre 190/191 au service informatique. Etant donné que ce dernier n'est pas soumis à la TVA, il n'est pas possible de récupérer l'impôt préalable. Dès 2021, à la suite du conseil d'un expert TVA et dans l'objectif de récupérer l'Impôt préalable, nous avons demandé aux fournisseurs de facturer les frais séparément. Ces frais sont imputés directement dans le chapitre 800. De ce fait, il y a un dépassement au 800, car le budget se trouve au chapitre 190/191. »*

Il s'agit donc d'une modification comptable qui n'est en soi pas réellement un dépassement budgétaire et la Cofin n'a pas d'objections particulières à cette pratique.

3) Service de la cohésion sociale (appelé Service enfance, logement et cohésion sociale lors de la législature 2016-2021)

Ce dépassement de CHF 100'000.-, entièrement compensé, concerne l'engagement de personnel pour pallier des absences pour cause de maladie et congé maternité au sein de l'UAPE Grand T'Etraz. Il a été rappelé lors de la séance que des directives cantonales fixent le quota de personnel en fonction du nombre d'enfants et que donc les absences doivent être rapidement comblées.

La Cofin approuve ce crédit supplémentaire, mais s'inquiète du problème structurel de la difficulté d'engagement : comme le souligne également le préavis, il n'est pas simple de trouver du personnel qualifié à des conditions attractives. Sans remonter trop loin dans le temps, le préavis 228/2020 (Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2020) disait déjà que le service était confronté à des difficultés d'engagement. La révision du statut du personnel de la Ville de Nyon – attendue depuis des années désormais – pourrait aider à résoudre cet enjeu.

Conclusions

Unanime, la Cofin est satisfaite des explications transparentes données concernant ces dépassements et les approuve sans réserve. Bien qu'il faille toujours prévoir au mieux les besoins de la Ville, l'imprévisibilité fait partie de l'équation et elle mérite des solutions adéquates et rapides. Par ailleurs, il convient de rappeler que ces crédits supplémentaires sont entièrement compensés, ce qui signifie que l'incidence financière est nulle. En dernier lieu, constatant que ces dépassements sont parfois liés aux difficultés à recruter du personnel qualifié dans certains services (comme le dit le préavis d'ailleurs), la Cofin invite la Municipalité à poursuivre ses efforts sur les conditions de travail du personnel.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°2021/5 concernant « les crédits supplémentaires 1ère série au budget 2021 »,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer au Service de l'administration générale et relations extérieures un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaire pers. auxiliaire	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
110.3011.00 – Traitements	CHF	-95'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer au Service Informatique et Population un crédit supplémentaire de CHF 203'000.- entièrement compensé comme suit :

800.3157.00 – Entretien matériel et logiciels informatique INF	CHF	203'000.-
<i>Compensé par :</i>		
190.3157.00 – Entretien matériel et logiciel informatique	CHF	-95'000.-
191.3157.00 – Entretien matériel informatique	CHF	-108'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer au Service Enfance, logement et cohésion sociale un crédit supplémentaire de CHF 100'000.- entièrement compensé comme suit :

765.3012.00 (UAPE Grand T'Etraz) – Salaire pers. auxiliaire	CHF	100'000.-
<i>Compensé par :</i>		
765.3011.00 – Traitements	CHF	-100'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements		
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

La Commission :

Mesdames Chloé Besse, Monique Chevallay Piguet, Laure Damtsas, Lourdes Dupertuis, Armelle DuPasquier et Taïna Pieren,
Messieurs Marius Diserens, Alexander Federau, Yves Félix (Président et rapporteur), Pierre Girard, Olivier Monge et Olivier Riesen.